

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie



NOUVEAU PARTENARIAT  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE

Un Programme de l'Union Africaine

Programme Détaillé de Développement  
de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

# TOGO

## Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

**D**epuis 1994, suite à la dévaluation du FCFA, le **Produit Intérieur Brut (PIB) agricole a évolué plus rapidement que le PIB. Entre 2002 et 2005 la croissance du PIB était de 3,8%, tandis que celle du PIB agricole était de 4,4%. Le secteur primaire est caractérisé par une agriculture de subsistance. Toutes les productions végétales sont l'œuvre du paysan et d'une agriculture itinérante soumise aux conditions**

climatiques et aux fluctuations des prix. Il en découle un déséquilibre des écosystèmes et la baisse des rendements liés à la diminution constante de la fertilité des sols. Depuis plus de 20 ans, les rendements enregistrés sont restés pratiquement invariables pour les céréales. L'augmentation des productions d'une année sur l'autre provient essentiellement de l'extension des superficies mises en valeur.

L'évolution des principales cultures vivrières en quinze ans est caractérisée par un rythme de croissance peu

satisfaisant. La production a connu un net ralentissement depuis 1996 avec le taux moyen passant de 4,8%, entre 1985 et 1996, à 1,2% de 1996 à 2003. Mais la performance des différentes productions de céréales a été très variable. Le maïs (7,6%) et le riz paddy (9,2%) ont enregistré les plus fortes croissances, tandis que la production de mil a chuté de 4,6% par an. La production de riz, qui reste encore faible, ne permet pas de combler toute la demande et requiert des importations massives pour combler ce déficit.

Le taux moyen annuel de croissance des productions de racines et tubercules était de 3,1% entre 1985 et 2003. De même que les céréales, cette croissance est essentiellement due à l'extension des superficies cultivées. La production des légumineuses a connu une croissance annuelle de 0,7% entre 1985 et 2003. Les superficies cultivées ont augmenté de 1,0% par an alors que la productivité a diminué en moyenne de 0,3% par an. En général, l'extension des superficies cultivées est le facteur le plus important qui a contribué à la croissance de la production des cultures vivrières. En ce qui concerne les cultures de rente, la production de coton a augmenté de 4,5% par an (sans gain de rendement) jusqu'en 2005. Les rendements de coton affichés (900 – 1000 kg/ha) sont faibles en raison d'un sous dosage des engrais et insecticides, des semis souvent tardifs et des traitements phytosanitaires non réalisés à temps, une baisse de fertilité des sols notamment dans le Nord. La production de café a progressé à un rythme de 1,9%, ainsi que la production de noix de coco ; le cacao et le palmier à huile ont en revanche régressé.

Le PIB par tête était de 360 dollar américains en 2007. En 2006 l'incidence de la pauvreté monétaire était de 61,7% de la population. La pauvreté est plus accentuée en zones rurales où l'incidence est de 74,3%. En termes géographiques, les régions les plus touchées par la pauvreté sont : la Région des Savanes, la Région Centrale et celle de la Kara avec une forte prévalence en milieu rural. Par ailleurs, la pauvreté est fortement corrélée avec la sous-alimentation dans la mesure où 64,2% de la population pauvre est sous-alimentée. En matière de sécurité alimentaire, on note de 1997 à 2001, une diminution des rations caloriques de 2351 à 2284 calories. Ces chiffres, inférieurs à la norme de la FAO à savoir 2400 calories par équivalent adulte et par jour. Le bilan alimentaire au Togo, analysé sous l'angle de la répartition spatiale, montre à chaque fois que seules deux régions sur les cinq arrivent à être auto-suffisantes en productions vivrières végétales locales. La production animale quant à elle ne couvre généralement que la moitié des besoins du pays.

## STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

### La Stratégie Nationale de Développement à Long Terme (SND)

Les objectifs prioritaires de la Stratégie Nationale de Développement à Long Terme basée sur les OMD (SND/OMD 2006–2015) sont (i) améliorer la productivité agricole

et les disponibilités alimentaires; (ii) améliorer le niveau d'accès des groupes vulnérables aux aliments de qualité et promouvoir des activités génératrices de revenu en milieu rural, (iii) améliorer le niveau nutritionnel de la population vulnérable, (iv) sensibiliser la population sur l'impact d'une bonne alimentation sur son état de santé. Pour une agriculture professionnelle et plus compétitive devant garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle à une population sans cesse croissante, il faut promouvoir une nouvelle génération d'agriculteurs. Le programme OMD fonde ses interventions d'ici 2015, sur au moins 50% des petits exploitants agricoles disposant d'au plus 1 ha de terre. La production agricole de ces champs doit tripler et les actions requises doivent porter sur la fertilisation du sol (utilisation d'engrais), la gestion de l'eau à petite échelle (petite irrigation), l'utilisation des semences améliorées et l'accès aux services de conseil agricole (vulgarisation). Ce programme vise également la promotion des activités génératrices de revenus permettant ainsi aux petits exploitants de produire des revenus par des moyens autres que la production agricole. Cette opportunité d'accéder à des sources de revenu alternatives favorise la promotion de l'aquaculture, des investissements dans l'élevage, etc.

### Le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

Le Togo s'est engagée dans le processus d'élaboration de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté depuis février 2001. Malgré l'adoption de la version intérimaire de ce document par le gouvernement en 2004, les mesures de politique envisagées à cet effet, n'ont connu qu'une mise en œuvre très limitée, en raison notamment de la crise sociopolitique qui a secoué le pays ces quinze dernières années, entraînant le ralentissement de l'activité économique et l'absence de progrès notables dans les indicateurs sociaux. C'est seulement à partir de 2005 que d'importantes réformes ont été initiées pour sortir de la crise. Les axes stratégiques identifiés dans la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté et qui seront approfondis dans le DSRP complet, visent le développement harmonieux, équilibré et durable du pays. Ces quatre piliers sont: (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Etant donné que la plupart des pauvres vivent en milieu rural et exercent des activités agricoles marquées par leur faible productivité, le DSRP-C dans son deuxième pilier qui traduit la volonté du gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, a retenu l'agriculture comme premier pôle de croissance réducteur de la pauvreté. Le DSRP prend en compte la Stratégie Nationale de Développement à Long Terme basée sur les OMD (SND/OMD 2006–2015).

## Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Agricole (SDR)

Le Document de Stratégie de Développement du Secteur Agricole validé en juin 2004 s'intègre dans la stratégie globale du gouvernement visant à réduire la pauvreté. Son objectif général est d'accroître les revenus et d'améliorer les conditions de vie des populations rurales. Cet objectif général implique des objectifs prioritaires, définis en fonction de l'impact particulièrement élevé qu'ils peuvent avoir sur la croissance et sur les revenus des ruraux les plus pauvres. Il s'agit: i) d'améliorer la productivité des productions vivrières par la diffusion de techniques adaptées aux moyens des producteurs; ii) de développer et consolider les cultures traditionnelles d'exportation et de promouvoir de nouvelles filières d'exportation; iii) de structurer le monde rural, afin de permettre la responsabilisation et la prise en charge progressive du développement par les communautés de base, dans un cadre institutionnel décentralisé; iv) d'améliorer l'efficacité des services d'appui à la production qui devront répondre à la demande effective des producteurs, exprimée à travers de véritables mécanismes de marché; v) de prévenir, voire d'inverser les phénomènes de dégradation des ressources naturelles, particulièrement dans les zones écologiquement plus vulnérables; vi) de promouvoir le secteur privé agricole et rural à travers la mise en place d'un cadre incitatif, la promotion d'activités génératrices de revenus, la sécurisation foncière et le développement des structures de financement décentralisées et vii) d'améliorer l'équipement rural, particulièrement dans les zones à fort potentiel de production et dans les zones marginalisées.

## La Note de Politique Agricole (NPA)

La Note de Politique Agricole adoptée en décembre 2006 contribue à la mise en œuvre de l'axe 2 du DSRP et a pour objectif principal d'accroître le revenu des exploitants agricoles et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ruraux, dans des conditions de développement durable, et avec une attention particulière sur les populations les plus pauvres ou les plus vulnérables (notamment les enfants et les femmes). Pour atteindre cet objectif, 5 axes ont été identifiés, à savoir (i) le renforcement du cadre légal et institutionnel; (ii) la structuration du monde rural et la professionnalisation des filières agricoles; (iii) l'amélioration durable de l'accès aux ressources productives et au marché; (iv) l'amélioration de la productivité agricole; (v) la coordination de la mise en œuvre de la politique agricole. La mise en œuvre de ces programmes devra réduire l'extrême pauvreté et consolider la sécurité alimentaire.

## L'intensification et le développement durable des systèmes de production

Le premier programme répond au souci d'accroître les revenus des exploitants agricoles, et de contribuer à l'amélioration des conditions des vies de ruraux dans des conditions de développement durable, avec une attention particulière sur les populations les plus vulnérables. Le résultat attendu de ce programme est l'amélioration de la productivité des espèces végétales, animales et halieutiques en exploitant le potentiel de croissance des ressources disponibles tout en garantissant les disponibilités alimentaires du pays.

**Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement :** l'objectif global est de réduire de moitié, soit à 3,5% le niveau d'érosion des sols au Togo estimé à environ 7% de terres cultivées.

**Promotion de la maîtrise de l'eau :** l'objectif global est d'aménager d'ici 2011, 200 sites de bas-fonds et d'exploiter judicieusement ces aménagements pour augmenter la production tout en préservant ces agro systèmes.

**Amélioration de la fourniture et intensification de l'utilisation des intrants agricoles:** les objectifs de ce sous programme sont :

- (i) d'amener d'ici à 2015 l'utilisation des engrais chimiques à 32% et celle des semences améliorées à 9% des superficies emblavées en cultures vivrières.
- (ii) de réduire la déprédation des productions agricoles tant en plein champ qu'au stockage dont les pertes avoisinent souvent les 40%
- (iii) de mettre en place des centres d'alevinage et de rendre accessible les équipements de pêche et les intrants d'élevage afin de réduire les forts taux de mortalité du bétail.

**Amélioration de la productivité et des productions végétales, animales et halieutiques :** l'objectif est de promouvoir l'utilisation du matériel végétal performant et résistant aux parasites, et de favoriser son renouvellement régulier; l'élevage des espèces à cycle court et des élevages spéciaux parmi les ménages ruraux pauvres; le renforcement des services de contrôle zoo sanitaire.

**Gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière** : l'objectif est de faciliter l'accès au facteur terre et de sécuriser l'exploitation agricole.

## **La promotion des filières de diversification et le développement de l'agrobusiness**

Ce programme vise à booster les filières traditionnelles de rente – café, cacao et coton, mais encore plus à concentrer les efforts sur les nouvelles filières à but commercial pour garantir la compétitivité du secteur agricole.

**Amélioration du climat des affaires pour la promotion des exportations** : l'objectif est d'accroître la production des cultures traditionnelles et non traditionnelles de rente à travers l'amélioration de l'environnement du climat des affaires au Togo.

**Amélioration et diversification de la production végétale à but commercial** : l'objectif est d'accroître d'au moins 40%, d'ici à 2015, la production totale des principales spéculations (maïs, ananas, manioc, riz, soja, anacarde, etc.) tout en respectant les normes de qualité requises pour leur exportation.

**Transformation et amélioration de la compétitivité des produits agricoles** : l'objectif est d'accroître de 3% à au moins 25% d'ici 2015, le nombre de producteurs et groupements de producteurs dans la chaîne de commercialisation et de les impliquer davantage dans la chaîne de transformation des produits agricoles pour plus de valeur ajoutée.

**Développement des infrastructures rurales** : l'objectif est d'améliorer l'accès à certaines zones de production favorables au développement des filières mais enclavées, ou ayant des capacités de stockage et de conservation des produits appropriés.

## **La structuration du monde rural et la professionnalisation des filières agricoles**

La consolidation des bases d'une croissance forte et durable (pilier 2 du DSRP-C) passe par la reconnaissance du rôle des agriculteurs comme agents économiques et se fonde aussi sur un nouvel équilibre et une collaboration entre les organismes publics et le secteur privé. Aussi le programme de soutien à la professionnalisation des producteurs devra permettre à ces derniers ou à leurs organisations un meilleur accès aux marchés et un rôle accru dans la bonne gouvernance locale. Il s'agit aussi d'améliorer leur accès aux prises de décision ainsi que la défense de leurs intérêts.

**Promotion et renforcement des capacités des producteurs et organisations paysannes** : l'objectif est d'améliorer la participation des Organisations Paysannes (OP) aux prises de décision ainsi que la défense de leurs intérêts dans l'optique du désengagement de l'état et d'un meilleur recentrage du rôle des différents acteurs du développement agricole/rural.

**Renforcement des OPA et OPEA**: vise le renforcement des capacités d'intervention des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et des Organisations Professionnelles Economiques Agricoles (OPEA), en vue de leur permettre de jouer un rôle majeur, en tant que prestataires de services à leurs membres, représentants de leurs intérêts, points d'ancrage pour les systèmes de financement et d'instance d'élaboration de projets.

**Développement d'un système adéquat de crédit agricole** : l'objectif est de restaurer le système de crédit agricole afin de suppléer le gap laissé par les interventions des systèmes financiers décentralisés.

## **Le renforcement des capacités institutionnelles**

Le renforcement des capacités institutionnelles répond au souci du gouvernement de créer un cadre institutionnel plus efficace dans la perspective d'assurer une meilleure conduite des programmes de développement du secteur agricole. Ceci constitue un préalable à un meilleur mécanisme de coordination des politiques et programmes et garantie par delà une bonne gouvernance et une meilleure capacité d'absorption des fonds mis à disposition pour réaliser les objectifs de croissance de 6% dans le cadre du PDDAA/NEPAD.

**Amélioration des capacités des structures agricoles (publiques et privées)** : l'objectif est d'assurer une coordination effective des actions de toutes les parties prenantes dans le secteur, dans la perspective d'un accroissement progressif des investissements pour atteindre la cible de 10% du PDDAA, tout en garantissant les charges de fonctionnement des services publics agricoles.

**Amélioration des statistiques agricoles et du système d'informations de marché** : l'objectif est d'améliorer la disponibilité, la fiabilité et l'accessibilité des données agricoles pour l'aide à la planification, la formulation de politiques agricoles, et pour garantir l'orientation des opérateurs sur les opportunités dans le secteur.

## La promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le programme répond à un souci exprimé dans le DSRP qui est d'assurer la sécurité alimentaire de toutes les couches de la population en termes de qualité de vie. Afin de répondre à cet objectif et en tenant compte des piliers de la sécurité alimentaire, trois objectifs spécifiques ont été définis à savoir : (i) garantir à tout togolais le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire, (ii) assurer aux ménages et à tout individu la disponibilité et l'accès aux aliments et à l'eau en quantité et qualité suffisantes, à temps, à tout moment, en tous lieux et sans aucune discrimination, et (iii) contribuer à l'utilisation rationnelle des aliments, grâce à des régimes appropriés, à l'accès à l'eau potable, à l'innocuité des aliments et à l'éducation nutritionnelle.

**Mise en place du cadre de concertation pour la gouvernance autour de l'alimentation et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :** l'objectif est de mettre en place les instances de concertation au niveau national et décentralisé afin d'assurer une coordination effective des actions menées en matière de sécurité alimentaire en responsabilisant toutes les parties prenantes (gouvernement, société civile, opérateurs et chercheurs).

**Promotion de l'éducation nutritionnelle :** l'objectif est de promouvoir des actions d'éducation nutritionnelle concertées au niveau des populations pour une alimentation saine et équilibrée.

**Amélioration de l'accès à l'eau potable :** l'objectif est de contribuer à l'utilisation rationnelle de l'eau et d'améliorer l'accès à l'eau potable à une plus grande frange de la population en cohérence avec l'objectif 7 des OMD.

**Promotion de l'hygiène et de la sécurité des aliments et de l'eau et de l'énergie :** l'objectif est d'assurer une large communication pour le changement de comportement des acteurs et populations pour garantir une sécurité sanitaire des aliments.

## La coordination de la mise en œuvre de la politique agricole

L'objectif de la mise en œuvre de ce programme est d'assurer la réalisation des programmes prévus dans la note de politique de développement agricole et de suivre et d'évaluer l'exécution des activités programmées. Les organes mis en place à ce sujet sont: (i) le Comité National de Coordination et de Surveillance et (ii) le dispositif de suivi-évaluation.

**Comité national de coordination et de surveillance :** le rôle du Comité composé des représentants des partenaires du développement agricole est : (i) d'approuver les plans stratégique et d'actions de mise en œuvre de la politique agricole, (ii) de définir les priorités de réalisation des actions, (iii) de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets, (iv) de surveiller et de coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la politique.

**Dispositif de Suivi Évaluation :** le rôle du dispositif est de mesurer le degré de mise en œuvre de la politique agricole et d'évaluer son impact, de s'assurer qu'elle s'exécute conformément aux procédures définies d'un commun accord entre toutes les parties prenantes. La direction chargée de la planification agricole est l'institution de pilotage de ce dispositif.

Tableau 1: Coûts des programmes SND-DRSP-NPA

| Programme   | Coûts (milliards de FCFA) |              |              |
|---|---------------------------|--------------|--------------|
|   | 2009–2011                 | 2012–2015    | 2009–2015    |
| 1. Intensification et développement durable des systèmes de production agricole                                       | 412,0                     | 150,4        | 562,4        |
| 2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness                                       | 69,1                      | 12,9         | 82,0         |
| 3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles                                     | 66,6                      | 104,5        | 171,1        |
| 4. Renforcement des capacités institutionnelles   | 38,8                      | 16,3         | 55,1         |
| 5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle | 14,1                      | 6,9          | 21,0         |
| 6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole  | 1,9                       | 3,2          | 5,1          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>602,4</b>              | <b>294,2</b> | <b>869,6</b> |

# LES INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

L'investissement agricole est le résultat combiné des interventions du secteur public et des réactions du secteur privé et des agriculteurs. Le Togo dépend de l'assistance étrangère pour le financement d'une bonne partie de son Programme d'Investissement Public (PIP). En effet, 80% de l'investissement public est traditionnellement financé par des ressources extérieures constituées de dons et de prêts consentis à des taux concessionnels. Depuis la réduction des flux d'aide au développement de 1992 qui s'est prolongée jusqu'à ce jour, les dépenses d'investissement ont amorcé une chute dont elles n'ont jamais pu se relever. Cette tendance à la baisse de l'investissement public a réduit les capacités de production du pays et ralenti la croissance économique. C'est l'un des facteurs essentiels qui a marqué la conjoncture économique ces dernières années. En 2004, les dépenses publiques allouées au secteur agricole ne représentaient qu'environ 2,5% du PIB. En termes relatifs, ces crédits sont plus faibles que ceux affectés à l'éducation (17%), et à la santé (5%). En outre, ce niveau d'allocation n'est pas cohérent avec les objectifs de PDDAA du NEPAD pour lesquels il est requis une dotation d'au moins 10% des dépenses totales.

## Le financement privé du secteur agricole

Les banques commerciales sont, d'une manière générale, peu impliquées dans les opérations de crédit au monde rural. Elles interviennent en accordant des crédits de campagne en pool aux filières de produits traditionnels de rente. Les sociétés agro-industrielles qui bénéficient de ces prêts, présentent pour ce faire, des garanties bancaires classiques. La crise économique et financière a eu des répercussions sur le système bancaire, notamment les banques du secteur public dont la majorité des actifs sont dans une situation critique. L'effondrement des investissements publics a été partiellement compensé par une forte augmentation des investissements privés au cours de la dernière décennie. De 1996 à 2001, l'investissement privé a largement dépassé l'investissement public agricole qui a stagné autour de 2.5 milliards de FCFA par an.

## Structures (semi-)publiques et institutions autonomes

Aujourd'hui, l'Etat intervient dans le secteur à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Son mécanisme institutionnel actuel s'appuie sur le dispositif du Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA) dont les trois principaux organes sont : le

**Secrétariat Général** et de ses démembrements nationaux, régionaux et préfectoraux chargés du rôle régalien de l'Etat, **l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT)**, société d'économie mixte, dont la mission est la promotion du monde rural, à travers la professionnalisation des producteurs agricoles et **l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA)**, également une société d'économie mixte, est appelé à conduire les activités de recherche développement dans les domaines des systèmes agraires, des productions, de la gestion des ressources naturelles, des technologies alimentaires et de la normalisation. **L'Institut National de Formation Agricole (INFA)** a comme mission d'assurer une formation de qualité et le renforcement du système de formation et de la capacité de production des unités d'application.

**La Société Togolaise du Coton (SOTOCO), l'Office National des Abattoirs et Frigorifiques (ONAF) et l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire au Togo (ANSAT), la Centrale d'Achat et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA)** sont les principaux établissements techniques sous tutelle du Ministère qui interviennent aux côtés du Secrétariat Général. Ce dernier coordonne les activités de huit directions centrales subdivisées et cinq directions régionales qui sont les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche. Les huit directions centrales sont les suivantes: Direction de l'Agriculture (DA), Direction de la Planification et de la Coopération Agricole (DPCA), Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural (DAER), Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation (DSID), Direction de l'Elevage (DE), Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA) et Direction de l'Administration et des Finances (DAF).

## Les Organisations Paysannes et Professionnelles

Les organisations paysannes à la base sont généralement de trois sortes : les comités villageois de développement (CVD), les organisations professionnelles agricoles (OPA) et les organisations à vocation financière. Sur les 4500 villages que compte le Togo, on dénombre environ 1200 CVD plus ou moins viables et dont la dynamique est variable d'un village à l'autre. Les OPA défendent les intérêts des producteurs et facilitent l'approvisionnement en intrants agricoles, l'accès au crédit et la commercialisation des produits agricoles, ainsi que la mobilisation des agriculteurs dans la mise en œuvre et la gestion d'activités socio-économiques. On compte environ 8 000 OPA de base, regroupées en 55 faitières (unions préfectorales,

régionales et fédérations) et organisées autour d'activités économiques et sociales.

Pour ce qui concerne les filières organisées, on citera la Fédération Nationale des Groupements de Producteurs Coton (FNGPC); la Fédération des Unions de producteurs de café-cacao du Togo (FUPROCAT); la Centrale des Producteurs de Céréales (CPC); la Fédération Nationale des Organisations des Maraîchers du Togo (FENOMAT); l'Union des Coopératives de Pêche Maritime Artisanale (UNICOPEMA); l'Association Nationale des Producteurs Avicoles du Togo (ANPAT). Les producteurs et leurs OPA sont les principaux investisseurs (ressources humaines et financières) dans le secteur de la production alimentaire. Néanmoins, leur faiblesse réside essentiellement dans des capacités organisationnelles, techniques et opérationnelles, en raison notamment de l'insuffisance d'encadrement, du taux élevé d'analphabétisme, surtout chez les femmes, et d'une insuffisance de maîtrise des prix et des marchés.

Au titre des organisations à vocation financière, il existe sur l'ensemble du territoire, des coopératives d'épargne et de crédit et d'autres types de structures mutualistes. D'une façon générale, 24% des exploitants agricoles appartiennent à un groupement de production ou de service. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) regroupe au niveau national les organisations professionnelles formelles intervenant, entre autres, dans les secteurs de l'agro-industrie et du commerce des produits agricoles.

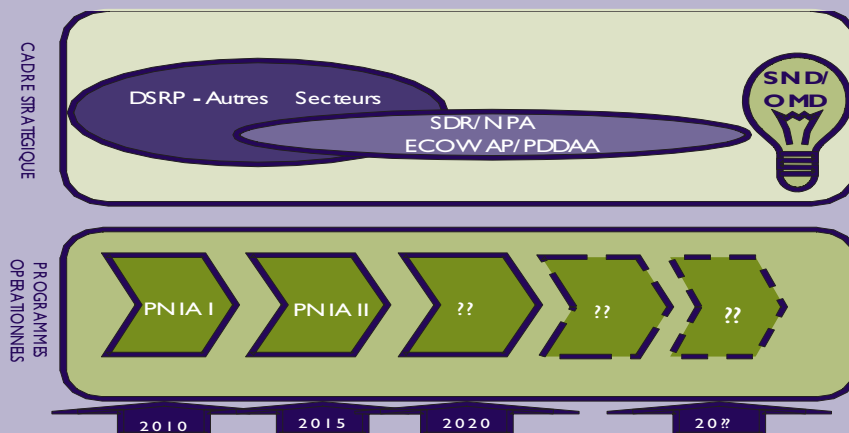
## RAPPORT ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT ET DE L'ECOWAP/PDDAA

Le volet agricole du NEPAD, c'est à dire le Programme de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est initié pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur dans le continent. Il est crédité d'une réelle volonté

de mise en œuvre par les chefs d'Etat africains, qui ont pris à Maputo, en 2003 l'engagement de consacrer au moins 10% des budgets de fonctionnement de leurs pays respectifs au financement du secteur agricole. La politique agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres a été adoptée en Janvier 2005 et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans la sous-région. Il compte les cinq piliers ci-après: i) accroissement des superficies cultivables desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau; ii) amélioration des infrastructures rurales et de l'accès au marché; iii) augmentation des approvisionnements alimentaires et réduction de la faim; iv) recherche agricole, diffusion et adoption de technologies nouvelles; v) autres domaines centrés sur les secteurs de l'élevage, de la pêche et des forêts.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général et du secteur agricole en particulier, le PNIA qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement. De façon concrète, il s'agit de définir les options de développement agricole qui permettent de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté au niveau national. L'objectif de l'analyse suivante (Brochure 2) est d'ajouter de la valeur aux efforts du gouvernement en cours en matière de croissance et de réduction de la pauvreté par cinq scénarios de développement agricole traduits en chiffres : i) une continuation des tendances actuelles dans le secteur ; ii) atteindre des objectifs opérationnelles de SDR en réalisant une croissance de 5% dans le secteur agricole, pour l'agriculture vivrière et pour l'agriculture industrielle, respectivement, iii) réalisation effective de l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA d'une croissance de 6% dans le secteur agricole; iv) réalisation de l'objectif OMDI de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015; et v) réalisation de ce dernier objectif non en 2015 mais en 2020.

## Graphique I: Relation entre l'ECOWAP/PDDAA, SRP, SDR, et PNIA



### Définitions et descriptions

**DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) :** Une stratégie nationale à long-terme (2015) qui s'appuie sur quatre piliers: (1) l'amélioration de la gouvernance politique et économique ; (2) la consolidation du processus de relance économique et la promotion du développement durable ; (3) le développement des secteurs sociaux, des ressources humaines et de l'emploi ; (4) la réduction des déséquilibres régionaux et développement à la base.

**ECOWAP/PDDAA (Politique Agricole Commune de la CEDEAO / Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine):** Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région.

**SDR (La Stratégie de Développement Rural) :** s'intègre dans la stratégie globale du gouvernement visant à réduire la pauvreté.

**NPA (La Note de Politique Agricole) :** contribue à la mise en œuvre du pilier 2 du DSRP.

**PNIA (Le Programme Nationale d'Investissement Agricole) :** Un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles.

### Relations entre les programmes

**PDDAA :** Cherche à orienter et appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers l'ECOWAP afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.

**ECOWAP :** Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.

**SDR :** Définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.

**PNIA :** Traduit les priorités définies dans la SDR en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA, en conformité avec les priorités de l'ECOWAP.

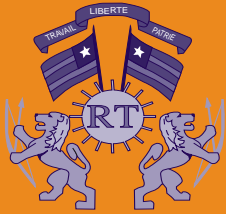
*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Togo avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE TOGOLAISE

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères et l'Intégration Régional ; Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ; Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé du Commerce et la Promotion des Secteurs Privés ; Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et Ministère des Travaux Publics et des Transport.

### Personnes ressources :

Directeur de cabinet du MAEP M. Dindigoue KONLANI : (+228) 905 91 82  
 SG du MAEP M. Aurélien TCHEMI-TCHAMBI : (+228) 991 02 43  
 Cellule PNIA BATAKA Koutéra : (+228) 917 56 17



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie



NOUVEAU PARTENARIAT  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE

Un Programme de l'Union Africaine

Programme Détaillé de Développement  
de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

# TOGO

## Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire : performance récente et perspectives

**L**e but du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est d'ajouter de la valeur aux efforts des organisations régionales ainsi que de leurs états membres au plan individuel, afin de s'assurer que les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté sont atteints. Dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à travers son Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et ses composantes au niveau national, à savoir les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA).

Une de ses activités principales est d'appuyer les pays dans la conduite d'un diagnostic complet des efforts de développement agricole et d'évaluer les tendances et perspectives alternatives de croissance ainsi que leur contribution à la réduction de la pauvreté. La présente brochure résume les résultats liés à cette dernière composante, plus précisément:

- La revue des performances récentes du secteur agricole, ainsi que leurs implications en termes de croissance et de réduction de la pauvreté futures, si elles se maintiennent dans le long terme ;
- L'évaluation chiffrée des stratégies nationales de développement agricole, en particulier les résultats à attendre en termes de changement dans la croissance et la réduction de la pauvreté ;

- L'évaluation des possibilités et conditions de réalisation de l'objectif de croissance du PDDAA pour le secteur agricole à un taux annuel de 6% ;
- L'évaluation des préalables en termes de croissance agricole pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement, qui consiste à réduire de moitié le taux national de pauvreté d'ici à 2015 (OMDI) ;
- L'analyse comparative des niveaux de croissance, de réduction de la pauvreté, et des dépenses publiques requises pour chacun des scénarios ci-dessus.

La discussion des résultats est présentée autour de deux questions stratégiques, qui sont:

- Le Togo serait-il en route pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PDDAA dans un scénario tendanciel qui prolongerait les performances récentes dans l'avenir ?
- Dans quelle mesure les stratégies futures du gouvernement offrent-elles une meilleure garantie pour une réalisation de ces mêmes objectifs à l'horizon 2015?

Les réponses à ces questions sont détaillées dans les paragraphes ci-dessous.

# LE TOGO

## EST-IL EN VOIE DE REALISER LES OBJECTIFS DU PDDAA DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE?

### Réalisations récentes et tendances actuelles par rapport aux objectifs du PDDAA

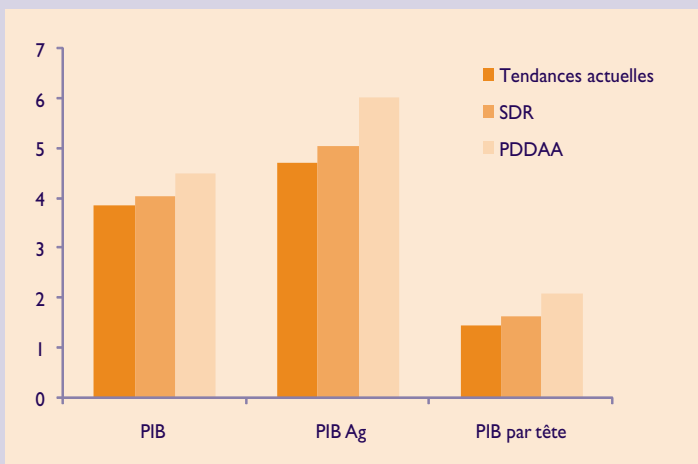
Au Togo, la croissance moyenne entre 2002 et 2005 s'est située à 4,4% pour l'agriculture et 3,8% pour l'ensemble de l'économie, soit une croissance par habitant au-dessous de 2%. Sur la période 1997–2003, le taux de croissance du PIB est estimé à 1,2%. Cette croissance a chuté passant de 5,2% en 2003, à 2,3% en 2004 et à 0,8% en 2005. Elle est donc restée dans une fourchette insuffisante pour combler le taux de croissance démographique plus soutenu, estimé à 2,4% par an, de sorte que le PIB par habitant a diminué.

Une continuation des tendances actuelles dans le secteur agricole jusqu'en 2015 aurait comme principales conséquences:

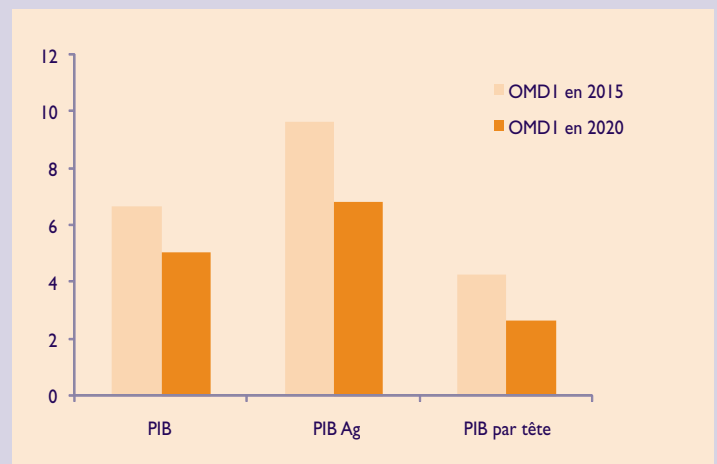
- Une croissance de la productivité totale de 2,8% pour les cultures vivrières, de 2,1% pour les cultures d'exportation et 0,5% pour le secteur non-agricole ;
- Un taux d'extension du stock de terres cultivées de 2,3% ;
- Un taux de croissance de la main d'œuvre agricole de 2,9% ;
- Un taux de croissance du capital agricole de 4,9%.

Les projections à long terme réalisées sur la base des hypothèses ci-dessus indiquent que les taux de croissance devraient se stabiliser à 3,9% l'an pour l'ensemble de l'économie et augmenter légèrement à 4,7% par an pour le

Graphique 1a : Taux de croissance annuel entre 2004 et 2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 1b : Taux de croissance annuel entre 2004 et 2015 selon les différents scénarios (%)



secteur agricole, soit une croissance de revenu par habitant de 1,5% (Graphique 1a). Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole prévu dans le cadre du PDDAA. Les projections indiquent également qu'un taux de croissance agricole de 4,7% serait insuffisant pour permettre une réduction du taux de pauvreté de 50% d'ici 2015. Selon les projections présentées dans le Graphique 2a, la réduction du taux de pauvreté en milieu rural serait de l'ordre de 30% au maximum. Au niveau national, elle n'atteindrait pas 20% si les tendances actuelles dans le secteur agricole se maintenaient jusqu'en 2015. Etant donné que la population augmenterait durant la même période, le nombre absolu de pauvres aurait augmenté de 0,26 million pour tout le pays d'ici à 2015 (Graphique 3a).

## LES STRATEGIES DU GOUVERNEMENT PERMETTRONT-ELLES D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE D'ECOWAP/PDDAA?

### Vue d'ensemble des objectives stratégiques gouvernementales du secteur agricole

Les objectifs du secteur agricole du gouvernement togolais sont exposés dans trois documents stratégiques: le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la Note de Politique Agricole (NPA) et la Stratégie de Développement Rurale (SDR). Le DSRP retient, dans ses principaux axes stratégiques, l'agriculture comme premier

pôle de croissance réducteur de la pauvreté. Dans cette optique, le pilier 2 du DSRP a pour objectif principal l'augmentation du revenu des exploitants agricoles et l'amélioration des conditions de vie des ruraux, dans des conditions de développement durable, avec une attention particulière sur les populations les plus pauvres ou les plus vulnérables (notamment les femmes et les enfants). La SDR, qui s'intègre entièrement dans cette stratégie globale de réduction de pauvreté du gouvernement, cherche à atteindre un taux de croissance agricole globale de 5%.

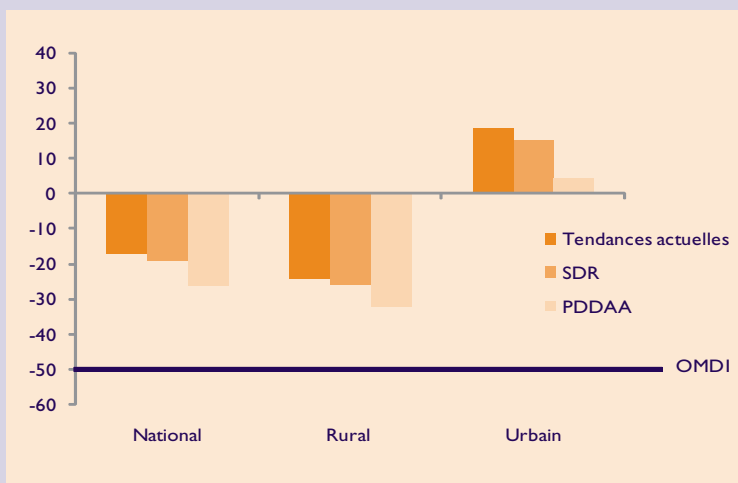
### Perspectives de croissance économique et de réduction de la pauvreté avec les stratégies gouvernementales

Une mise en œuvre effective de la SDR devrait aboutir à un taux de croissance moyen de 4,1% du PIB global et de 5,0% du PIB agricole. Comme le présente le Graphique 1a, ces performances futures de croissance dans le cadre de la SDR, tout en étant supérieures aux résultats enregistrés sur la période 1990–2005, restent cependant en deçà des objectifs du PDDAA. En particulier, la mise en œuvre de la SDR augmenterait le PIB par tête de 1,7% et contribuerait à une réduction du taux de pauvreté au niveau national de 20%, soit un peu plus qu'avec les tendances actuelles (voir Graphique 2a). Toutefois, le nombre absolu de pauvres continuerait à croître comme le démontrent les résultats du Graphique 3a. En outre, la réduction de la pauvreté de 20% d'ici à 2015 serait bien en deçà de l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire.

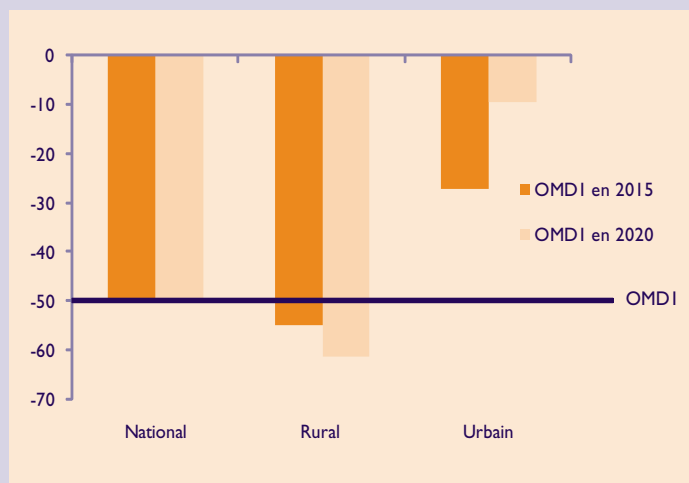
### Taux de croissance requise pour atteindre l'objectif d'OMDI au Togo en 2015 ou en 2020

Le taux de croissance agricole moyen nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté d'ici à l'an 2015 se situe à

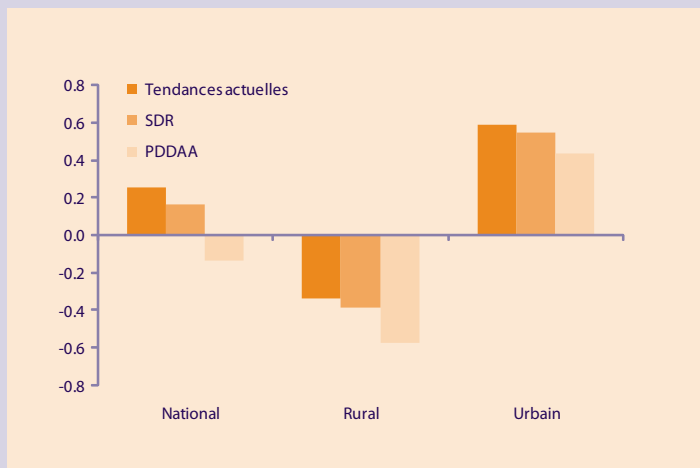
Graphique 2a : Réduction du taux de la pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)



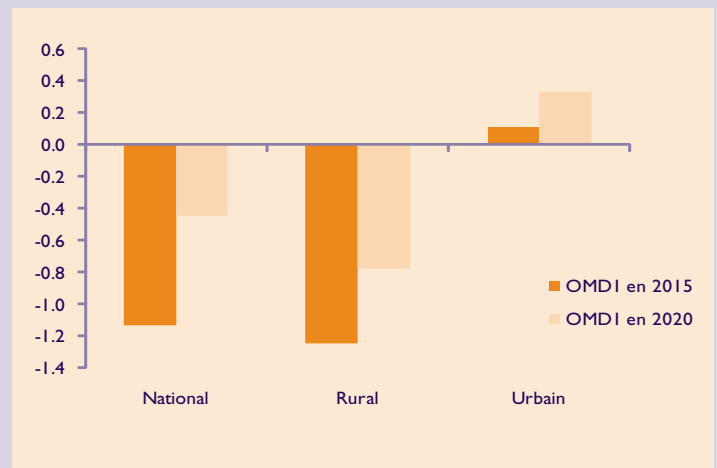
Graphique 2b : Réduction du taux de la pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)



**Graphique 3a : Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2005 et 2015 selon les différents scénarios (Mill.)**



**Graphique 3b : Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2005 et 2015 selon les différents scénarios (Mill.)**



9,6%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 4,3% (Graphique 1b). Avec ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait de 1,1 million d'habitants au niveau national et de plus de 1,2 million en milieu rural, en dépit de l'augmentation de la population au rythme de 2,4% par an pendant la même période. Les taux de croissance ci-dessus paraissent relativement élevés, comparés aux performances historiques du secteur agricole et de l'économie togolaises. Par conséquent, un autre scénario qui consisterait à réduire de moitié le taux de pauvreté à l'horizon 2020 a été pris en considération. Comme le présente le Graphique 1b, ce scénario aurait requis une croissance agricole de 6,9%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 2,6%. Avec ce scénario, le nombre absolu de pauvres diminuerait de 0,4 million au

niveau national et de presque 0,8 million en milieu rural, malgré une augmentation concomitante de la population globale.

En résumé, les résultats présentés ici indiquent que: (i) une continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait au Togo d'atteindre ni l'objectif de croissance du PDDAA, ni une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) les résultats escomptés avec la SDR, bien que meilleurs, ne permettraient pas non plus au Togo d'atteindre ces deux objectifs; (iii) enfin, la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté du millénaire en 2015 ou en 2020 nécessiterait un taux de croissance du secteur agricole de, 9,6 et 6,9%, respectivement, bien au delà des taux qui se desinent avec les tendances actuelles.

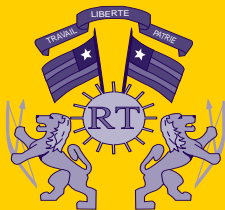
*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Togo avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE TOGOLAISE

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères et l'Intégration Régional ; Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ; Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé du Commerce et la Promotion des Secteurs Privés ; Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et Ministère des Travaux Publics et des Transport.

### Personnes ressources :

Directeur de cabinet du MAEP M. Dindigou KONLANI : (+228) 905 91 82  
 SG du MAEP M. Aurélien TCHEMI-TCHAMBI : (+228) 991 02 43  
 Cellule PNIA BATAKA Koutéra : (+228) 917 56 17



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie



NOUVEAU PARTENARIAT  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE

Un Programme de l'Union Africaine

Programme Détaillé de Développement  
de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

# TOGO

## Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire

**M**ettre en œuvre le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) à travers l'ECOWAP comme pièce maîtresse d'une stratégie de réduction de la pauvreté dans la sous-région suppose que l'agriculture et ses sous-secteurs jouent un rôle

important comme sources principales de croissance favorable aux pauvres au niveau national et particulièrement au niveau rural. Le Togo et les autres pays Africains ne cherchent pas seulement à accélérer la croissance mais également à maximiser et à élargir l'impact d'une telle croissance sur la réduction de la pauvreté. La mise en œuvre de l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA, pour être réussie, doit être guidée par une bonne compréhension de l'impact de la croissance sectorielle et de la croissance dans les sous-secteurs agricoles au niveau des

revenus et de la réduction de la pauvreté dans les différentes catégories de ménages ruraux. Dans le cas présent, une meilleure compréhension des effets potentiels des interventions actuelles dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) permettra au gouvernement Togolais de mieux cibler les options qui sont les plus susceptibles de maximiser l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

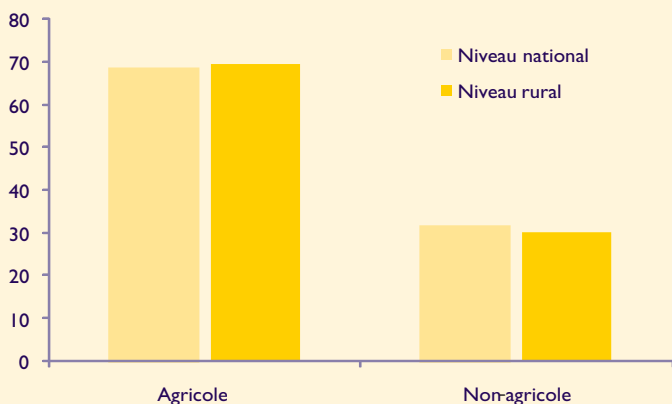
# CROISSANCE AGRICOLE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE AU TOGO

Des scénarios de réalisation de la SDR, de manière à réussir l'objectif de 6% de croissance agricole et/ou une croissance comparable dans l'ensemble des secteurs non agricoles, révèlent qu'au Togo, la contribution à la réduction de la pauvreté due à la croissance agricole serait beaucoup plus élevée que la contribution due à la croissance des secteurs non agricoles. Une réduction de la pauvreté de 1% – aux niveaux rural et national – peut être attribuée pour à peu près trois quarts à la croissance du secteur agricole (Graphique 1).

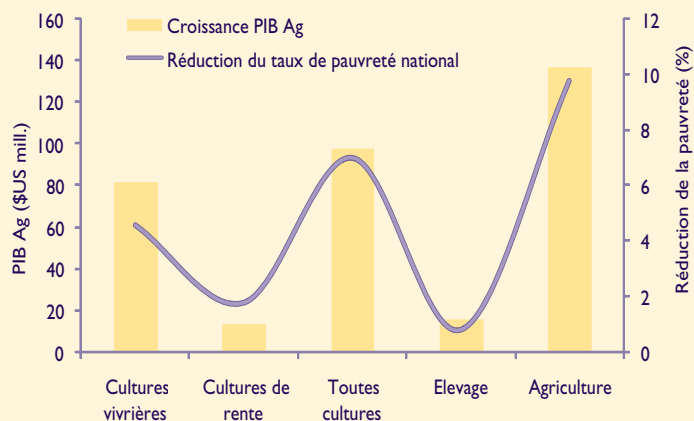
Bien que la croissance accélérée de l'ensemble de l'agriculture puisse être la stratégie de réduction de la pauvreté la plus prometteuse actuellement disponible pour le Togo, une telle stratégie doit reconnaître que les sous-secteurs agricoles ne contribuent pas de la même manière à la croissance et à la réduction de la pauvreté. L'importance de la contribution à la croissance de chaque sous-secteur est déterminée par ses parts initiales dans le revenu et dans l'emploi des ménages et par son potentiel à contribuer à l'accélération de la croissance.

Le Graphique 2 illustre la contribution à long terme (2015) à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté des différents sous-secteurs. Sur ce graphique, l'axe de gauche et les barres montrent les contributions au PIB agricole résultant d'une croissance annuelle additionnelle de 1% dans chaque sous-secteur. La ligne courbe et l'axe de droite montrent les contributions correspondantes relatives à la réduction du taux de pauvreté. Le sous-secteur des cultures vivrières révèle la plus grande contribution aux revenus agricoles et à la réduction de la pauvreté. Une croissance additionnelle annuelle de 1% soutenue jusqu'en 2015, dans ce sous-secteur, générerait un revenu supplémentaire de 82 millions de dollars américains. La baisse correspondante du taux de pauvreté national serait de 4,6%. Les contributions équivalentes des cultures de rente et de l'élevage seraient nettement plus faibles, soit respectivement des revenus agricoles supplémentaires de 13 et 15 millions de dollars américains et une réduction de la pauvreté de 1,8 et 0,8%. Il faut remarquer que la contribution d'un effort de croissance réalisé pour l'ensemble des cultures est plus grande que la somme des contributions des efforts isolés qui ciblent exclusivement les cultures vivrières ou de rente. A l'horizon 2015, une croissance additionnelle annuelle de 1% de l'ensemble des cultures augmenterait en effet les revenus agricoles de 98 millions de dollars US et réduirait la pauvreté de 7%.

**Graphique 1 : Contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté aux niveaux national et rural (%)**



**Graphique 2 : Contributions sous-sectorielles à la croissance du PIB agricole (millions de \$US) et à la réduction de la pauvreté (%)**



# EFFICACITE

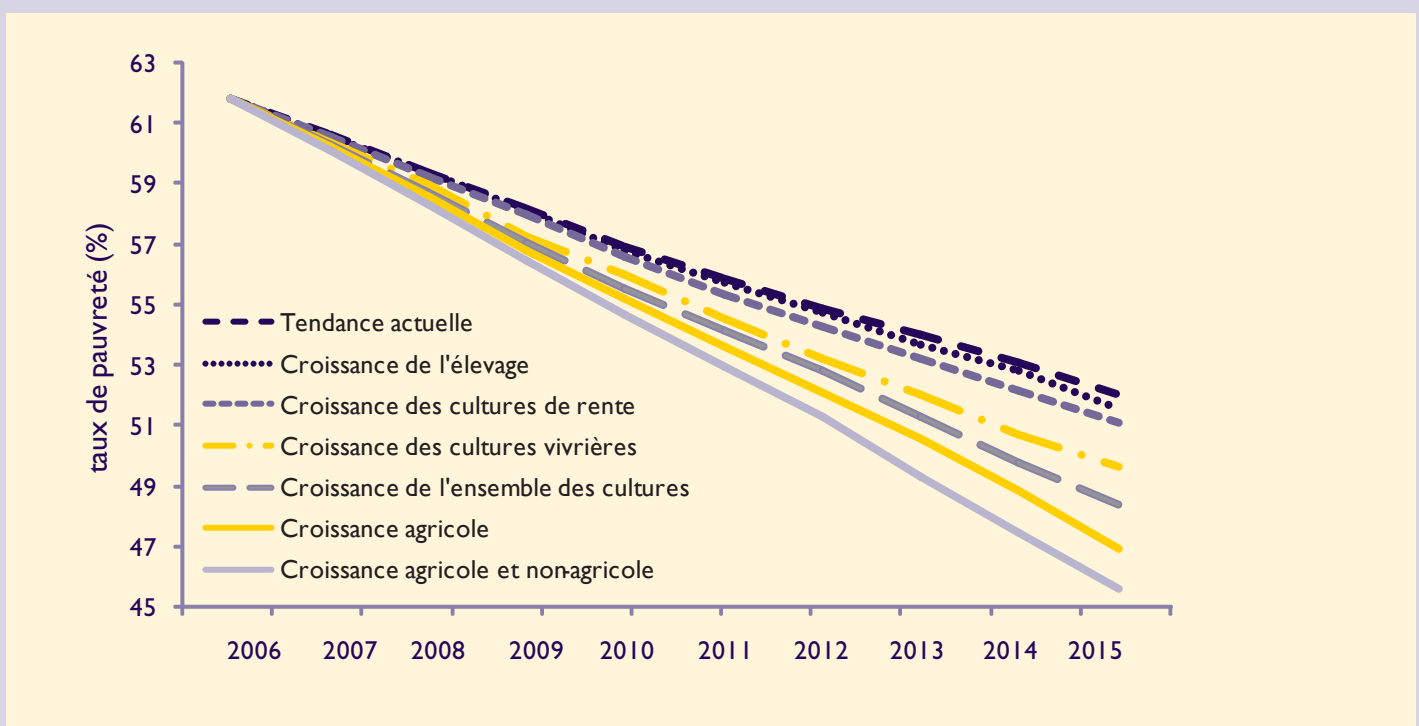
## DE STRATEGIES ALTERNATIVES DE CROISSANCE PAR RAPPORT A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Les potentiels de réduction de la pauvreté à long terme (horizon 2015) de quelques stratégies alternatives de croissance sont exposés dans le Graphique 3. La courbe supérieure (tendances actuelles) indique la baisse du taux de pauvreté avec l'hypothèse d'une continuation des tendances actuelles dans l'ensemble de l'économie ; ce qui résulterait en une réduction modeste de la pauvreté de 61,8% en 2006 à 52% en 2015. La deuxième courbe à partir du bas décrit un rythme plus accéléré de réduction de la pauvreté avec une stratégie qui réussirait à créer une croissance additionnelle de 1% dans l'ensemble du secteur agricole comparativement à sa croissance de base. Le taux de pauvreté tomberait à 46,9% en 2015, soit une réduction de 5,1 points de pourcentage grâce à un gain de seulement 1 point de pourcentage sur la croissance agricole de base. Les courbes situées entre les deux courbes précédentes représentent la baisse supplémentaire de l'incidence de pauvreté qui serait atteinte si le Togo choisit une stratégie qui réalise une croissance additionnelle de

1% dans un sous-secteur particulier, notamment les cultures vivrières, les cultures de rente, l'ensemble des cultures ou l'élevage. La baisse additionnelle de l'incidence de pauvreté atteindrait 2,4 points de pourcentage dans le cas des cultures vivrières, mais seulement 0,9 et 0,4 points de pourcentage dans le domaine des cultures de rente et de l'élevage. Ainsi, contrairement à une stratégie « vivrière », les stratégies basées sur ces deux derniers sous-secteurs apporteraient un bénéfice de manière moins proportionnelle à l'effort de croissance qui y serait consenti. Toutefois toutes ces stratégies sous-sectorielles sont moins efficaces en matière de réduction de la pauvreté qu'une stratégie élargie à tout le secteur agricole.

La courbe inférieure révèle la contribution additionnelle que revêtirait une stimulation de la croissance dans les secteurs non agricoles. Elle indique qu'une stratégie qui réussit à créer une croissance additionnelle de 1% à la fois dans l'ensemble des secteurs non agricoles et dans le secteur agricole entraînerait une baisse du taux de pauvreté de 6,4 points de pourcentage, soit une baisse supplémentaire de 1,3 point de plus que la stratégie portant uniquement sur la croissance agricole. En définitive, ces résultats démontrent que les stratégies isolées seraient moins efficaces pour la réduction de la pauvreté qu'une stratégie globale qui vise une croissance agricole et non agricole largement diversifiée.

Graphique 3 : Incidence de la pauvreté en 2015 sous des stratégies de croissance alternatives (%)



Il peut être extrêmement difficile d'atteindre effectivement le taux de croissance agricole très élevé – estimé à 9,6% – qui serait nécessaire pour réaliser l'OMD de pauvreté en 2015 (Voir Brochure 2: Croissance Agricole, Réduction de la Pauvreté et Sécurité Alimentaire: Performance Récente et Perspectives). Toutefois, les résultats exposés ci-dessus indiquent que le Togo peut faire des progrès significatifs vers cette cible de 2015 – en assurant une mise en œuvre réussie de l'agenda de la SDR de manière à générer une croissance largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

L'analyse précédente des sources alternatives de croissance et des résultats de réduction de la pauvreté nous permet de tirer les leçons suivantes pour la conception et la mise en œuvre des stratégies visant à atteindre la cible de croissance du PDDAA et à réaliser l'OMD de réduction de la pauvreté au Togo:

i) L'agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau rural au cours des 10–15 prochaines années.

- ii) Une continuation des tendances récentes de croissance du secteur agricole réduirait le taux de pauvreté national de seulement 9,8 points de pourcentage à l'horizon 2015 par rapport à son niveau estimé en 2006 pour le pays (61,8%).
- iii) Des stratégies de croissance isolées visant individuellement l'un ou l'autre des principaux sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté de manière moins proportionnelle à l'effort qui y serait consenti, sauf dans le cas des cultures vivrières où la réduction de la pauvreté obtenue serait plus que proportionnelle.
- iv) Le potentiel de réduction de la pauvreté pourrait être plus grand si la stratégie de croissance est largement diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Togo avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE TOGOLAISE

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères et l'Intégration Régional ; Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ; Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé du Commerce et la Promotion des Secteurs Privés ; Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et Ministère des Travaux Publics et des Transport.

### Personnes ressources :

Directeur de cabinet du MAEP M. Dindigoue KONLANI : (+228) 905 91 82

SG du MAEP M. Aurélien TCHEMI-TCHAMBI : (+228) 991 02 43

Cellule PNIA BATAKA Koutéra : (+228) 917 56 17



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie



NOUVEAU PARTENARIAT  
POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE  
Un Programme de l'Union Africaine

Programme Détaillé de Développement  
de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

# TOGO

## Financement à long-terme du secteur agricole pour une croissance soutenue, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire

**L**e niveau de financement nécessaire pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté, présentés dans la Brochure 2 (Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire: Performance récente et perspectives), est

calculé sur la base des relations qui existent entre le taux de croissance du PIB agricole et le changement du taux de pauvreté d'une part, et entre le niveau de financement du secteur agricole et le taux de croissance du PIB agricole d'autre part. Ces estimations tiennent également compte du niveau de financement du secteur non-agricole ainsi que du PIB non-agricole. Les résultats indiquent qu'une

croissance de 1% du PIB agricole contribue à une réduction de 2% de l'incidence de la pauvreté au niveau national et de 2,2% dans le milieu rural. De même, une augmentation de 1% des dépenses agricoles augmentera le taux de croissance du secteur de 0,2 pourcent. Ceci est assez faible par rapport à la valeur moyenne de 0,4% pour l'ensemble de l'Afrique.

# BESOINS

## FINANCIERS A LONG-TERME POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA SDR, DE L'ECOWAP/ PDDAA ET DE L'OMDI

Les Tableaux 1 and 2 présentent les résultats des projections des besoins en financement à long-terme pour le secteur agricole. Comme indiqué ci-dessus, l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles est très faible au Togo ; deux fois moins que la moyenne africaine. Une croissance agricole de 6% prévue par l'ECOWAP/PDDAA exige un taux de croissance des dépenses agricoles de 35,4% par an. Ce taux est beaucoup plus élevé que la tendance actuelle de croissance entre 1999–2004, qui est plutôt volatile et se situe à -1,1% en moyenne (Tableau 1). Pour atteindre l'OMDI en 2015 et en 2020, les taux de croissance des dépenses nécessaires sont encore plus élevés – 74,2 et 43,1%, respectivement. Pour atteindre l'objectif de la Stratégie de Développement Rurale (SDR) de réduire la pauvreté de 20% il faudra un taux de croissance annuel des dépenses agricoles de 25,5% par an.

Les taux de croissance des dépenses agricoles nécessaires pour financer les objectifs de la SDR, de l'ECOWAP/PDDAA et de l'OMDI peuvent paraître quelque peu élevés, en particulier pour atteindre l'OMDI à 2015. Cela dit, la période couverte par les projections est relativement courte. En outre, les taux projetés paraissent plus raisonnables si l'on considère l'augmentation des dépenses globales qu'ils impliquent. Si l'on suppose que le ratio des dépenses non-agricoles par rapport au PIB

non-agricole reste invariable, l'augmentation des dépenses totales est projetée à 5,9%, 8,8%, 31,0% et 15,3% respectivement pour les scénarios SDR, ECOWAP/PDDAA, OMDI à 2015 et OMDI à 2020.

Quelque soit le scénario, la part du budget de l'Etat allouée à l'agriculture passera de 5% en moyenne en 2000–2007 à 10% en 2015. Toutefois, le financement de l'agenda de la SDR, en vue d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté nécessitera une augmentation, de la part des dépenses agricoles (budget et hors-budget) dans les dépenses publiques totales, d'un taux moyen actuel de 3,2 à 17,7%. Pour réaliser les 6% de croissance agricole recommandés par l'ECOWAP/PDDAA, la part des dépenses agricoles dans les dépenses publiques totales passera à 19,7%. Il est prévu une forte augmentation de la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales – de 3,2 à 79,1% – pour réduire de moitié la pauvreté en 2015 ; une augmentation plus modeste de 68,0% de la part des dépenses agricoles est nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2020.

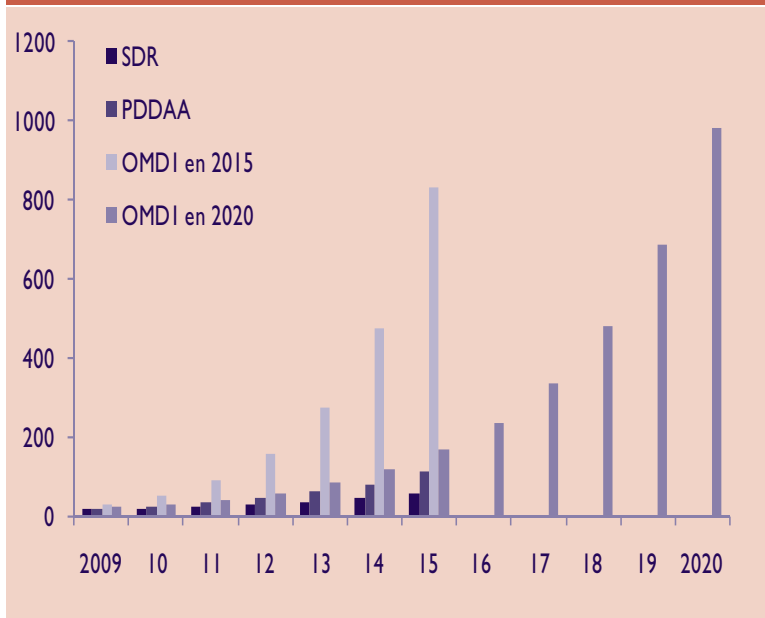
## MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES ET INTERNES POUR ATTEINDRE LA SDR, L'ECOWAP/PDDAA ET L'OMDI

La Graphique 1 présente l'estimation des dépenses agricoles annuelles prévues jusqu'en 2015. Pour atteindre l'objectif de la SDR, les dépenses totales (budget et hors-budget) doivent passer de 15,0 en 2009 à 56,3 milliards de

Tableau 1 : Croissance économique et dépenses publiques

|   | 1999  | 2000  | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  | Taux de croissance (%) |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------------------------|
| <b>PIB (prix courants) secteur rurale (milliards de FCFA)</b> | 358   | 324   | 358   | 381   | 408   | 436   | 4,3                    |
| <b>PIB secteur non-agricole</b>                               | 521   | 536   | 550   | 645   | 565   | 587   | 2,9                    |
| <b>PIB global</b>   | 879   | 860   | 908   | 1026  | 973   | 1023  | 3,0                    |
| <b>Dépenses secteur agricole</b>                              | 4,5   | 7,1   | 3,9   | 2,9   | 3,6   | 3     | -1,1                   |
| <b>Dépenses non-agricole</b>                                  | 124,5 | 119,9 | 108,1 | 126,1 | 136,4 | 152,0 | 4,5                    |
| <b>Dépenses totales</b>                                       | 129   | 127   | 112   | 129   | 140   | 155   | 4,2                    |
| <b>Pourcent (%)</b>   |       |       |       |       |       |       |                        |
| <b>Dépenses Ag /Dépenses totales</b>                          | 3,5   | 5,6   | 3,5   | 2,3   | 2,6   | 1,9   |                        |
| <b>Dépenses Ag/PIB Ag</b>                                     | 1,3   | 2,2   | 1,1   | 0,8   | 0,9   | 0,7   |                        |
| <b>Dépenses totales/PIB</b>                                   | 14,7  | 14,8  | 12,3  | 12,6  | 14,4  | 15,2  |                        |

**Graphique 1 : Financement requis sous les objectifs de la SDR, de l'ECOWAP/PDDAA et de l'OMDI (milliards de FCFA)**



atteindre les objectifs de Maputo de consacrer au moins 10% des budgets de fonctionnement de leurs pays respectifs au financement du secteur agricole, en 2015, en partant du niveau moyen de 2000–2007 (5%). En d'autres termes, la part du budget de l'Etat allouée à l'agriculture va augmenter de 14% en moyenne.

Comme indiqué plus haut, le montant annuel des ressources internes ou budgétaires pour financer l'agriculture est le même, quelque soit le scénario. Ce montant est estimé à 8,0 milliards de FCFA en 2009 et 18,6 milliards de FCFA en 2015. Les besoins en ressources externes ou hors-budget pour financer la SDR passeront de 7,0 milliards de FCFA en 2009 à 37,7 milliards de FCFA en 2015. Pour réaliser les 6% de croissance de l'ECOWAP/PDDAA, les sources externes se situeront à 9,7 milliards de FCFA en 2009 et à 90,5 milliards de FCFA en 2015. Les ressources externes pour atteindre l'OMDI passeront quant à elles de 21,4 milliards de FCFA en 2009 à 831,2 milliards de FCFA en 2015, et de 11,7 à 943,0 milliards de FCFA à l'horizon 2020.

FCFA en 2015. Pour atteindre l'objectif du PDDAA, l'augmentation nécessaire des dépenses est presque le double de celle de la SDR – passant de 17,7 milliards de FCFA en 2009 à 109,1 milliards de FCFA en 2015. Pareillement, une augmentation des dépenses annuelles jusqu'à hauteur de 83,8 milliards de FCFA en 2015 et 981,0 milliards de FCFA en 2020 sera nécessaire pour atteindre l'OMDI.

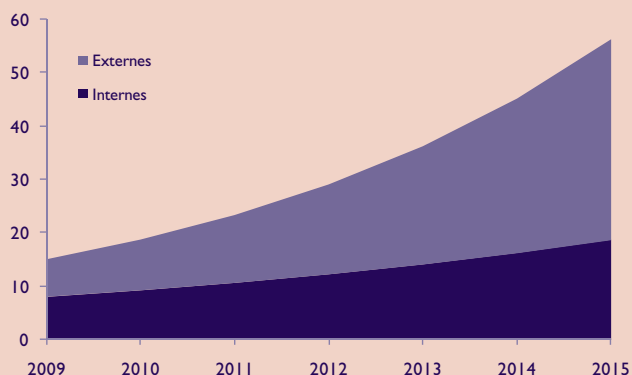
Les Graphiques 2, 3, 4 et 5 présentent la décomposition des dépenses agricoles entre les sources budgétaire et non-budgétaire. Pour se faire, nous projetons une croissance modeste du budget de l'Etat de 1% en moyenne, en partant du niveau moyen de 170,0 milliards de FCFA (2000–2007). Ensuite, nous projetons un effort pour

Il faut rappeler que même si la mise en œuvre effective de la SDR devrait permettre de réduire l'incidence de pauvreté de 20%, comme présenté dans la Brochure 2, cela ne sera pas suffisant pour atteindre l'OMDI. Il en est de même de l'objectif de croissance du PDDAA qui induira une réduction de 35% du taux de pauvreté, mais n'atteindra pas l'OMDI. Il s'ensuit que pour atteindre l'OMDI en 2015 ou en 2020, le Togo a besoin d'une forte croissance des ressources, aussi bien aux niveaux interne qu'externe.

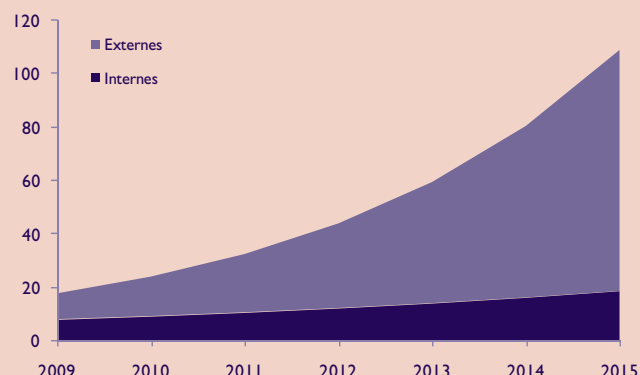
**Tableau 2 : Estimation de l'allocation des ressources au secteur agricole**

|   | SDR  | ECOWAP/ PDDAA | OMDI en 2015 | OMDI en 2020 |
|---|------|---------------|--------------|--------------|
| <b>Taux de croissance (%)</b>           |      |               |              |              |
| <b>PIB Ag</b>                           | 5,0  | 6,0           | 9,6          | 6,7          |
| <b>PIB Non-Ag</b>                       | 3,4  | 3,5           | 3,4          | 3,8          |
| <b>PIB</b>                              | 4,1  | 4,5           | 6,8          | 5,0          |
| <b>Dépenses Ag</b>                      | 25,5 | 35,4          | 74,2         | 43,1         |
| <b>Dépenses totales</b>                 | 5,8  | 8,8           | 31           | 15,3         |
| <b>Dépenses Ag/Dépenses totales (%)</b> |      |               |              |              |
| 2015                                    | 17,7 | 19,7          | 79,1         | 39,5         |
| 2020                                    |      |               |              | 68,0         |
| <b>Dépenses Ag/PIB Ag (%)</b>           |      |               |              |              |
| 2015                                    | 7,5  | 13,2          | 69,6         | 18,6         |
| 2020                                    |      |               |              | 55,7         |
| <b>Dépenses totales/PIB (%)</b>         |      |               |              |              |
| 2015                                    | 19,9 | 22,9          | 50,4         | 23,4         |
| 2020                                    |      |               |              | 45,2         |

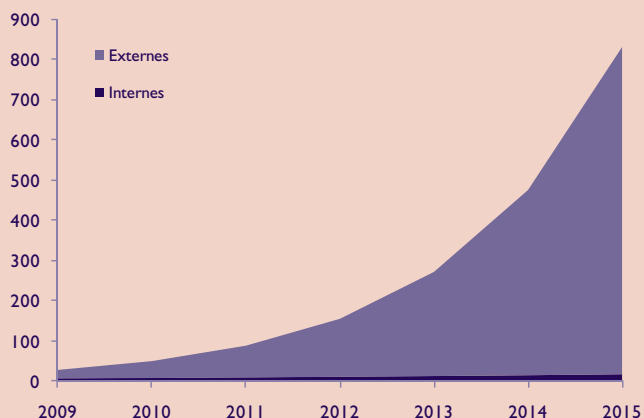
**Graphique 2 : Estimation du financement requis à long terme et des sources de financement pour atteindre l'objectif de la SDR (milliards de FCFA)**



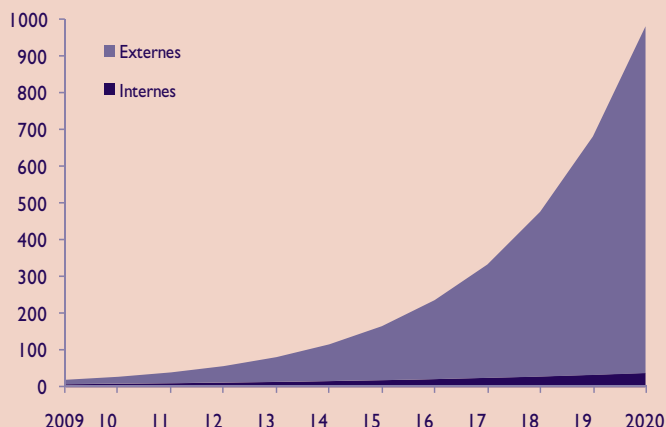
**Graphique 3 : Estimation du financement requis à long terme et des sources de financement pour atteindre l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA (milliards de FCFA)**



**Graphique 4 : Estimation du financement requis à long terme et des sources de financement pour atteindre l'OMDI en 2015 (milliards de FCFA)**



**Graphique 5 : Estimation du financement requis à long terme et des sources de financement pour atteindre l'OMDI en 2020 (milliards de FCFA)**



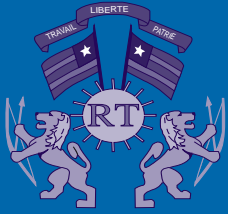
**Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Togo avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)**

## REPUBLIQUE TOGOLAISE

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères et l'Intégration Régional ; Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ; Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé du Commerce et la Promotion des Secteurs Privés ; Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et Ministère des Travaux Publics et des Transport.

### Personnes ressources :

Directeur de cabinet du MAEP M. Dindigoue KONLANI : (+228) 905 91 82  
 SG du MAEP M. Aurélien TCHEMI-TCHAMBI : (+228) 991 02 43  
 Cellule PNIA BATAKA Koutéra : (+228) 917 56 17



REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail - Liberté - Patrie



NOUVEAU PARTENARIAT  
POUR LE DEVELOPPEMENT  
DE L'AFRIQUE

Un Programme de l'Union Africaine

Programme Détaillé de Développement  
de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

# TOGO

## Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA

**L**e Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela nécessite des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

# CADRE STRATEGIQUE DU PDDAA

Le Programme détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMDI) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, de dialogue, de revue et de responsabilité partagée et de renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La réussite de l'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient (a) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets ; (b) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays ; et (c) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

## REVUE ET PROCESSUS DE DIALOGUE POUR REUSSIR A LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux:

- **La revue mutuelle au niveau continental:** Il y a deux principaux mécanismes de revue et dialogue au niveau continental : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat

technique de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales communautés économiques régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

- **La revue par les pairs au niveau régional:** Les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.
- **La revue des progrès au niveau national:** La mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler des données et des informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité, qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils, et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois au niveau régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

# SYSTEMES REGIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (RESAKSS)

**A**u vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), en tant que nœuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest) par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des nœuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des états membres à des analyses de politiques de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer des leçons qui peuvent être intégrés dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le nœud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA en tandem avec ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres nœuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants : *l'analyse stratégique, la gestion des connaissances et la communication ainsi que le renforcement des capacités.*

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les états dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement qui est de réduire de moitié la pauvreté et la faim en 2015. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés

tels que les dépenses publiques; intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse, et la connaissance; tout en facilitant un accès adéquat à la connaissance par les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue de fonder les décisions de plus en plus sur des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites Internet, etc., qui aideront à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

# SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (TOGO- SAKSS)

**A**u niveau des pays, il est prévu un relais national appelé SAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue pour faciliter de meilleures stratégies de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux de développement agricole. La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux:

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Il fournira un cadre de travail au sein duquel les produits ciblés de la connaissance, provenant de stratégies pertinentes de recherches, d'analyses objectives et de données locales fiables peuvent être disponibles et utilisés lors des processus de prise de décision liés à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer les

produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et la dissémination desdits produits.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le nœud national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau qui devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, la collecte de données, l'analyse et la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine, comme les organisations de producteurs, de transformateurs et d'autres agents économiques, des organisations de la société civile etc., pourrait être coordonné par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). Cette orientation d'éviter des redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national légitime l'état des lieux qui suit.

### **Etat des lieux de la coordination de la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes dans le secteur agricole**

La coordination de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi évaluation de la politique du Gouvernement au Togo en matière d'agriculture, d'élevage et de la pêche relève du MAEP tel que fixée par le décret 97 – 108/PR du 23 juillet 1997. Selon les dispositions dudit décret et des réformes actuelles le MAEP est chargé de :

- mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière d'agriculture, d'élevage et de pêche ;
- élaborer les programmes agricoles et définir les actions de développement agricole au plan national et au niveau régional ;
- veiller à l'amélioration de la productivité, à l'augmentation et à la qualité des productions végétales, animales et halieutiques en vue de parvenir à une situation d'autosuffisance alimentaire et d'exportation ;
- poursuivre l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du développement agricole et rural et la professionnalisation des acteurs des filières agricoles en vue de favoriser l'émergence de l'entrepreneuriat agricole et de nouvelles filières de production ;
- initier, de concert avec les autres départements ministériels des projets de développement d'infrastructures rurales, d'aménagement et d'équipement agricoles ;
- assurer la qualité des prestations de services agricoles offertes aux producteurs agricoles particulièrement en matière de conseil et d'appui technique, de recherche - développement et de facilitation de l'accès aux intrants agricoles, de vulgarisation des techniques agricoles, de protection zoo sanitaire et de formation.

Le mécanisme institutionnel actuel relève de la réforme institutionnelle de 1997 soutenue par le Projet National d'Appui aux Services Agricoles (PNASA). A l'issue de cette restructuration, trois grandes entités ont été créées. Dans la dynamique des réformes engagées par le Gouvernement pour renforcer les interventions des services publics, cette structuration est maintenue mais renforcée. Il s'agit :

- i) du Secrétariat Général qui est l'organe d'animation, de coordination et de supervision des programmes des services centraux et des établissements sous tutelle technique du Ministère. Il coordonne les activités de dix (10) directions centrales subdivisées en 33 divisions et de 5 directions régionales que sont les Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Les 10 directions centrales sont les suivantes: Direction de la Planification et de la Coopération Agricole (DPCA), Direction des Ressources Humaines (DRH), Direction de l'Administration Financière (DAF), Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation (DSID), Direction de l'Aménagement et de l'Équipement Rural (DAER), Direction de l'Agriculture (DA), Direction de l'Élevage (DE), Direction de la Pêche et de l'Aquaculture (DPA) et la Direction de la protection des végétaux (DPV) et la Direction des semences (DS). Les Directions Régionales couvrent les régions administratives, et disposent d'antennes au niveau préfectoral. Chaque Direction régionale est dotée de 5 Divisions: la Division de la Planification, de la Formation et des Statistiques Agricoles, la Division des Aménagements et de l'Équipement Rural, la Division de l'Administration et des Finances, la Division du Contrôle Vétérinaire, la Division du Contrôle Phytosanitaire.
- ii) de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA) qui a pour attribution de conduire les activités de recherche- développement dans les domaines des systèmes agraires, des productions, de la gestion des ressources naturelles, des technologies alimentaires et de la normalisation. Il comprend une Direction Générale dotée d'une Direction Scientifique, et suivant les zones agro écologiques, quatre Centres de Recherche Agronomique.
- iii) de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT) qui a pour mission de contribuer à la promotion du monde rural à travers la professionnalisation des producteurs agricoles. Il comprend une Direction Générale, 5 Délégations Régionales et des Agences au niveau des Préfectures relayées au niveau des cantons par des antennes agricoles ;

En dehors de ces Directions Techniques, des structures à gestion autonome et projets relèvent du département à savoir la centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA), la Nouvelle Société Togolaise Coton (NSTC), la Société Nationale des Abattoirs Frigorifiques (ONAF), l'Agence Nationale de Sécurité Alimentaire au Togo (ANSAT), l'Institut National de Formation Agricole (INFA de Tové), le Projet d'Aménagement et de Mise en valeur des Terres Agricoles de la vallée de Mission Tové (PARTAM), le Projet d'Aménagement Hydro agricole de la basse vallée du fleuve Mono (PBVM), le comité national de la campagne mondiale de lutte pour l'alimentation (CN/CMLA), la cellule d'appui à la production café-cacao, le comité national de transhumance etc.

Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA), organisées dans un bureau national (BNCRA) mises en place avec la restructuration du département constituent enfin un cadre de représentation et d'organisation de la profession agricole, et d'expression de la position des agriculteurs sur les politiques, stratégies et programmes de développement agricole.

Au delà de ces institutions du MAEP d'autres départements ministériels interviennent fortement dans le secteur agricole. Il s'agit entre autres des Ministères en charge de la coopération et du développement, de l'eau et de l'hydraulique villageoise, de l'environnement, du transport et des pistes rurales, du commerce, de l'industrie, du développement à la base, et du Secrétariat d'état chargé de l'emploi des jeunes.

La Note de Politique Agricole adoptée en décembre 2006 prévoit la création d'un Cadre National de Coordination et de Surveillance (CNCS) à institutionnaliser par arrêté du Ministère chargé de l'agriculture. Ce Cadre, dont la présidence sera assurée par le Ministère de tutelle, est composé de représentants des structures impliquées dans la mise en œuvre de cette politique (services techniques d'Etat, société civile, organisations des producteurs, collectivités locales, partenaires techniques et financiers). Il aura pour mandat:

- i) d'approuver les plans stratégique et d'actions de mise en œuvre de la politique qui devront être élaborés par le Secrétariat général du Ministère de tutelle;
- ii) de définir les priorités de réalisation des actions en tenant compte des mesures à caractère réglementaire et incitatif, institutionnel et d'investissement;
- iii) de mobiliser les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets découlant des actions stratégiques inscrites dans la Note de Politique Agricole; et
- iv) de surveiller et coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de la politique.

## Forces et opportunités du dispositif

On retiendra de ce dispositif les caractéristiques suivantes :

- Le MAEP dispose d'une Direction s'occupant de la Planification et de la Coopération Agricole (DPCA) en lieu et place de la Direction de la Planification et des Ressources Humaines (DPRH) reconnaissant ainsi le rôle majeur de la planification. Cette direction comprend quatre divisions : la division de la planification, la division des programmes et investissements, la division du suivi et évaluation et la division des institutions rurales et de la coopération agricole.
  - La division de la planification :
    - o propose des axes de politique nationale agricole ;
    - o coordonne et élabore des plans d'action destinés à mettre en œuvre pour une adéquation des investissements futurs avec les besoins réels du monde rural ;
    - o veille à l'intégration des politiques régionales et internationales aux principales orientations nationales agricoles ;
    - o veille en liaison avec la division suivi-évaluation au suivi régulier de l'application des politiques agricoles.
  - La division de suivi évaluation :
    - o veille à l'élaboration des outils de suivi et d'évaluation qui permettront le recueil des données de base et de l'évaluation ;
    - o assure en collaboration avec la division des programmes et des investissements et avec la direction des affaires financières, le suivi et le contrôle régulier des programmes et projets en cours ;
    - o veille à l'élaboration et à la mise à jour des fiches de projets ;
    - o contribue à la revue sectorielle des programmes et à l'évaluation des politiques agricoles.
- Le MAEP dispose aussi d'une Direction s'occupant des statistiques agricoles (la DSID) chargé de :
  - o concevoir, réaliser et suivre toutes les actions de collecte des données économiques agricoles et de leur diffusion ;
  - o contribuer à la mise en œuvre du plan d'informatisation du MAEP, à l'élaboration de la politique d'informatisation ainsi qu'à toutes les questions qui y sont liées ;
  - o la documentation et de toutes les questions relatives à l'information agricole ;
  - o La DSID participe également à la production des statistiques et de la comptabilité nationale

- Au niveau des institutions du MAEP et des autres ministères, il existe des divisions ou des sections de suivi-évaluation chargées de collecter et traiter voire de diffuser pour certaines des données pertinentes ;
- Le processus participatif qui a guidé l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Complet (DSRP C), du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNISA) et du PNIA et les efforts récents du Gouvernement à instituer les ateliers annuels d'évaluation, de bilan et de lancement des campagnes agricoles et le Forum National de Paysans Togolais (FNPT) favorise la capitalisation et le partage des informations ;
- Les comités sectoriels de suivi évaluation définis par le DSRP C et le mécanisme institutionnel du PNISA assurent le développement du partenariat entre les différents départements ministériels œuvrant dans le domaine agricole, d'une part et entre le secteur public, les producteurs, les organisations de la société civile et le secteur privé, d'autre part ; ce qui favorise l'opérationnalisation du nœud national du SAKSS et le partage des données;
- La tendance des appuis budgétaires et la volonté du Gouvernement à s'engager dans la voie de la gestion axée sur les résultats renforce la nécessité de disposer d'un système de suivi évaluation capable de renseigner les partenaires financiers et l'Etat sur les performances réalisées par rapport aux objectifs préfixés lors des accords de financement ;
- La décentralisation des différents mécanismes institutionnels des stratégies et politiques de développement est une opportunité pour la collecte et la capitalisation des informations depuis la base.
- manque de culture statistique dans les départements et insuffisance de l'utilisation des données dans les prises de décisions ;
- données statistiques au niveau local, régional et national encore insuffisantes pour l'aide à la prise de décisions ;
- statistiques moins désagrégées et quasi inexistantes sur les facteurs de production ;
- absence de lisibilité des actions des organismes d'appui qui interviennent dans le secteur pour véritablement suivre la mise en œuvre des stratégies et politiques dans le domaine ;
- déficience d'analyse holistique de la production, la publication et la diffusion des données au niveau des acteurs ;
- absence d'un statut motivant et incitatif et faible valorisation de la fonction de SE ;
- insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières.

### **Proposition d'un système de coordination basé sur l'amélioration de l'existant**

Au regard de ce diagnostic le dispositif de coordination, de suivi évaluation se fonde sur des améliorations à apporter au niveau des institutions de suivi évaluation des différents départements pour leur participation active et leur ancrage institutionnel dans le Comité National de Coordination et de Surveillance (CNCS) de la politique agricole.

Le nœud national du SAKSS sera bâti ainsi autour d'un réseau d'institutions et d'experts existants qui seraient renforcés. Ce nœud sera coordonné par le Secrétariat Général du MAEP. Il inclura, entre autres, les structures nationales de la recherche agronomique (ITRA et les universités du Togo), les institutions chargées de la collecte de données statistiques (DSID), de l'analyse et la formulation de politiques (DPCA), les représentations des institutions de même envergure au niveau des Ministères partenaires (coopération, développement et aménagement du territoire, économie et finance, environnement, eau, genre, pistes rurales, commerce, industrie, développement à la base, emploi des jeunes etc.) ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives notamment les organisations de producteurs, de transformateurs et d'exportateurs agroalimentaires, et de la société civile.

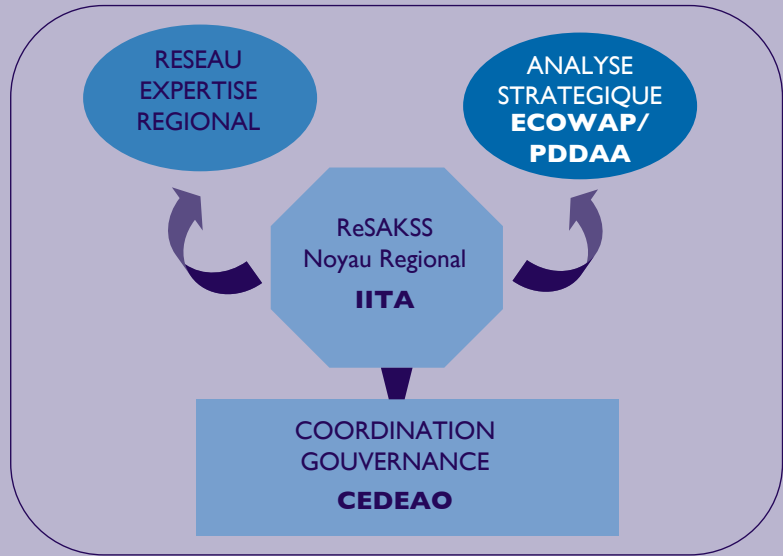
Le pilotage de ce dispositif sera assuré par un comité représentatif, le CNCS. Ce comité défini par la NPA sera conforme au dispositif institutionnel du DSRP C. Le rôle de ce comité sera de s'assurer que le programme du nœud SAKSS demeure pertinent pour la coordination et le suivi évaluation de la politique agricole. A travers un processus inclusif et dynamique impliquant tous les principaux acteurs dans un dialogue constant, le CNCS aura pour mission de fournir conseils et orientations en vue de

### **Faiblesses et contraintes**

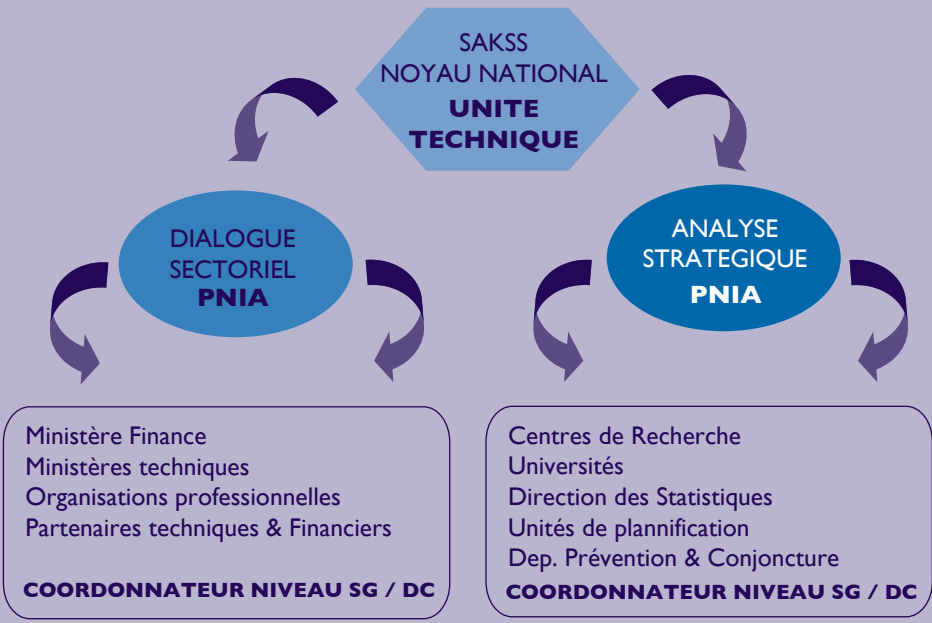
Malgré ces atouts et opportunités des faiblesses et contraintes non moins importantes doivent être levées pour assurer la coordination et le suivi-évaluation (SE) efficace de la politique agricole. Il s'agit entre autres de :

- manque de solidité de la méthodologie sur laquelle reposent les systèmes de SE et l'absence d'encrage institutionnel des projets avec des dispositifs de SE non harmonisés rendant difficile la capitalisation des données ;
- faible communication et synergie entre les dispositifs de suivi évaluation aussi bien au niveau des institutions du MAEP mais aussi au niveau des différents départements ministériels ;
- manque de coordination et d'interrelations entre les structures de SE des différents départements pour une appréciation commune de la vision du développement ;

**ReSAKSS**  
**Systèmes de Connaissance pour la Planification, la Revue et le Dialogue**



**ReSAKSS**  
**Systèmes de Connaissance pour la Planification, la Revue et le Dialogue**



la réalisation des objectifs du nœud et aura pour missions de :

- approuver les plans stratégiques et d'actions de mis en œuvre du PNIA ;
- définir les priorités et adopter un plan d'actions à moyen et longs termes du nœud ;
- surveiller et coordonner les actions de l'ensemble des partenaires impliqués dans la mise en œuvre du programme ;
- se faire la revue annuelle des programmes de travail et du budget du nœud et des recommandations sur les priorités sous-jacentes par rapport à la réalisation des objectifs nationaux du PDDAA ;
- faire la revue annuelle des rapports d'activités techniques et financiers ;
- Evaluer régulièrement l'impact des résultats du nœud ;
- identifier les opportunités et contraintes d'amélioration des impacts du nœud ;
- contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et projets ;
- faire le plaidoyer pour que l'agenda du PDDAA soit inscrit dans les priorités nationales et sous régionales ;
- veiller à la diffusion et l'utilisation des résultats du nœud;

Un secrétariat technique, une structure légère tirée des divisions du Secrétariat Général, avec un coordonnateur national à sa tête pour assurer la gestion du nœud. Sa mission sera de veiller à la bonne exécution du programme de travail arrêté par le CNCS. Il s'appuiera sur un réseau d'utilisateurs et de fournisseurs de connaissance aux niveaux national et régional, particulièrement sur le nœud ReSAKSS WA, les centres nationaux d'expertise ainsi que les organes techniques des organisations professionnelles existant au Togo. Pour une meilleure mobilisation de l'expertise, des groupes de travail thématiques couvrant les principaux domaines d'ECOWAP/PDDAA seront créés et coordonnés par le secrétariat technique, un comité d'experts sera aussi mis en place pour appuyer le secrétariat technique.

Pour mener à bien cette mission, il s'agira de :

- i) mettre en place un dispositif institutionnel de suivi et d'évaluation;
- ii) élaborer des procédures de suivi des actions stratégiques ;
- iii) élaborer des procédures d'évaluation des actions ;
- iv) définir les principaux indicateurs à suivre et organiser la collecte, le traitement et l'analyse des données et
- v) analyser et publier les résultats.

Le schéma du dispositif se présente dans Graphique I.

*Cette synthèse est tirée du rapport des experts du Togo avec l'assistance de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et le soutien financier de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), du Département pour le Développement International (DFID), de l'Agence Suédoise pour le Développement International (SIDA), de l'Agence Internationale pour le Développement (USAID), et du Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ).*

## REPUBLIQUE TOGOLAISE

Liste des ministères impliqués dans la mise en œuvre du programme ECOWAP/PDDAA: Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; Ministère de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères et l'Intégration Régional ; Ministère de l'Eau de l'Assainissement et de l'Hydraulique Villageoise ; Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé du Commerce et la Promotion des Secteurs Privés ; Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et Ministère des Travaux Publics et des Transport.

### Personnes ressources :

|   |                  |
|---|------------------|
| Directeur de cabinet du MAEP M. Dindioque KONLANI : | (+228) 905 91 82 |
| SG du MAEP M. Aurélien TCHEMI-TCHAMBI :             | (+228) 991 02 43 |
| Cellule PNIA BATAKA Koutéra :                       | (+228) 917 56 17 |